



Pour publication immédiate : 16/01/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**À TITRE INDICATIF : TEXTE D'OPINION DU GOUVERNEUR CUOMO DANS LE DAILY NEWS : LA CROISADE POUR LA JUSTICE DE MARTIN LUTHER KING N'EST PAS TERMINÉE : NEW YORK A BESOIN DE RÉFORMER SA JUSTICE PÉNALE**

*Hier soir, le New York Daily News a publié le texte d'opinion écrit par le Gouverneur Andrew M. Cuomo, qui honore le service du Révérend Martin Luther King Jr. et met en relief le plan complet du Gouverneur pour réformer le système de justice pénale à New York. Ce texte d'opinion est disponible ci-dessous, et il peut être lu en ligne [ici](#). Des informations complémentaires sur l'agenda « Promesse de New York » (« New York Promise ») du Gouverneur sont disponibles [ici](#).*

**La croisade pour la justice de Martin Luther King n'est pas terminée : New York a besoin de réformer sa justice pénale**

Ce week-end, nous célébrons la vie du Révérend Martin Luther King Jr. Plus que tout autre chose, la justice se trouvait au cœur de la croisade de King — la justice raciale, économique et sociale. Bien que nous ayons accompli des progrès considérables, il faut nous rendre l'évidence : cette croisade pour la justice n'est pas terminée. Nous avons toujours un système judiciaire censé être impartial mais, bien trop souvent, la justice est influencée par des considérations de ressources ou de race.

Dans les mois qui viennent, à Albany, dans le cadre de notre agenda « Promesse de New York », je proposerai que le Parlement adopte d'importantes réformes qui aboutiront à un système de justice pénale plus équitable qu'il ne l'est aujourd'hui. Pour reprendre les propos de King, « une injustice où qu'elle soit menace la justice partout. » Nous pouvons entreprendre des actions concrètes ici à New York.

Tout d'abord, nous devons changer nos règles concernant la mise en liberté sous caution. En vertu de la loi actuelle, un prévenu peut être libéré sous caution uniquement s'il est en mesure de rassembler une somme d'argent suffisante pour garantir sa présence au procès. Il s'agit d'un système profondément déficient, qui assimile le droit à la liberté au fait d'avoir de l'argent. Les inculpations assorties d'une possible liberté sous caution constituent l'un des premiers événements auxquels les prévenus font face dans un tribunal, et les pauvres sont déjà désavantagés.

Aujourd'hui, nous avons des gens, majoritairement des hommes noirs et latino, accusés d'avoir commis des délits, souvent des délits sans violence, qui sont dans des prisons

comme Rikers Island parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de verser une caution. Ils attendent pendant des semaines, des mois, voire même des années, et leurs vies et leurs familles sont chamboulées, tout cela parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de verser une caution.

Ils sont peut-être suspectés d'avoir commis un délit, mais dans notre système, toute personne est présumée innocente tant qu'elle n'a pas été condamnée. Enfermer des gens potentiellement innocents pendant des mois ou des années n'est pas la justice.

Nous proposons de permettre aux juges, lors de l'audience de mise en liberté sous caution, de réfléchir à la question de savoir si un prévenu représente un risque pour la communauté. New York est l'un des quatre États qui n'offrent pas cette option, et le changement permettra à ceux qui ne représentent aucun danger de garder leur travail et de rester avec leurs familles jusqu'à leur procès.

Ce dernier est un autre élément de la procédure qui traîne trop. Le Sixième Amendement de la Constitution dispose clairement : « Dans toutes les poursuites pénales, l'accusé aura le droit d'être jugé promptement. »

« Promptement » est manifestement un mot variable, mais il ne signifie certainement pas des mois ou des années, en particulier lorsque des personnes innocentes sont maintenues en prison. Oui, nos tribunaux sont débordés, et des retards sont inévitables. Mais il s'agit là d'une situation injuste, dévastatrice, représentant une menace pour la vie et, qui plus est, onéreuse ; incarcérer quelqu'un pendant un an coûte 60 000 \$.

Je soumets des mesures législatives pour réduire les retards et les ajournements inutiles dans les procédures judiciaires, tout en exigeant que les personnes maintenues en détention — et pas uniquement leurs avocats — consentent à renoncer à leur droit d'être jugées promptement, ce renoncement devant être également approuvé par un juge. Ceci vaut pour les suspects comme pour les victimes : justice différée est justice refusée.

Nous proposons également des mesures simples, de bon sens, qui protégeront l'intégrité des enquêtes.

Premièrement, la police doit enregistrer les interrogatoires des suspects pour les délits graves. De cette manière, tout litige concernant ce qui a été dit ou fait pourra être résolu facilement.

Deuxièmement, la police doit ajuster la manière dont elle conduit les séances d'identification. L'officier qui effectue l'enquête ne doit pas être le même que celui qui accompagne une victime au panel de suspects. On soupçonne que les officiers enquêteurs indiquent parfois à un témoin quel membre du panel est suspecté. Même si cela n'arrive qu'une seule fois, c'est déjà trop. Nous pouvons éliminer toutes les questions en faisant un simple ajustement. Leur intégrité étant assurée, les procureurs peuvent utiliser ces identifications lors du procès, où ils sont actuellement interdits.

Enfin, nous devons relever l'âge à partir duquel nous poursuivons les gens comme des adultes. L'État de New York reste l'un des deux seuls États qui traitent automatiquement tous les jeunes de 16 et 17 ans dans le système de justice pénale pour adultes, quelle que soit l'infraction qu'ils ont commise. Il s'agit là d'un club exclusif

auquel New York ne devrait pas appartenir. J'ai pris une mesure exécutive pour enlever les jeunes de 16 et 17 ans des prisons pour adultes et les placer dans des infrastructures adaptées à leur âge, mais nous avons besoin que le Parlement agisse pour relever définitivement l'âge.

Comme King nous l'a enseigné, « la loi et l'ordre existent dans le but d'établir la justice, et lorsqu'ils ne parviennent pas à atteindre cet objectif, ils deviennent les barrages dangereusement structurés qui bloquent le progrès social. » Nous avons identifié ces blocages dans notre système ; plus tôt nous les supprimerons, mieux ce sera.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418